

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J CANADA. PARLEMENT. SENAT.
103
H43 Procès-verbaux.
1873
(2e)

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 23 Octobre 1873.

Jeudi, le vingt-troisième jour du mois d'octobre, en la trente-septième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la seconde session au second Parlement de la Puissance du *Canada*, continuée par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, étaient :—

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,
Armand,
Benson,
Blake,
Bureau,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Christie,
Cormier,

Dickey,
Dumouchel,
Ferguson,
Foster,
Girard,
Glazier,
Hamilton, (Inkerman)
Hamilton, (Kingston)
Hazen,
Holmes,
Kenny, Sir Edw.,

Lacoste,
Letellier de St. Just,
Locke,
McDonald,
Macpherson,
Malhiot,
Mills,
Northup,
Odell,
Panet,
Perry,

Read,
Ryan,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Smith,
Sutherland,
Vidal,
Wilmot,
Wilson.

Son Excellence le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la Session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Conformément à la déclaration que je vous ai faite à la fin de la dernière session, j'ai fait convoquer le Parlement le plus tôt possible après la réception du Rapport des Commissaires nommés par moi pour s'enquérir de certaines matières se rapportant au Chemin de Fer du Pacifique Canadien.

Les témoignages pris par la Commission méritent une considération attentive. Le rapport sera mis devant le Parlement, et vous aurez alors à décider s'il peut vous être de quelque utilité.

Un projet de loi pour la refonte et l'amendement des lois en force dans les différentes Provinces au sujet de la représentation du peuple en Parlement vous sera soumis de nouveau.

Par suite de l'ajournement de cette mesure, à la dernière session, vous aurez l'avantage de comprendre dans ses dispositions la Province de l'Île du Prince-Edouard qui est maintenant heureusement unie au Canada.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, à laquelle une charte royale a été accordée, n'a pu, je regrette de le dire, faire les arrangements financiers nécessaires à la construction de cette grande entreprise. Elle a, en conséquence, fait de sa charte un abandon que j'ai accepté.

Vous sentirez, je l'espère, que vous aurez à prendre des mesures pour assurer de bonne heure le commencement et la vigoureuse continuation des travaux de construction de ce chemin de fer, et pour remplir ainsi de bonne foi l'engagement pris envers la Colombie Britannique. Une mesure à cet effet sera soumise à votre considération.

Les limites de la Confédération ayant été reculées, il y a eu une augmentation correspondante dans les travaux d'administration, et il semble nécessaire d'augmenter le personnel parlementaire et exécutif. Un projet de loi à cet égard vous sera soumis.

Vous serez invités à accorder votre attention et votre considération à un projet de loi pour l'établissement d'une Cour générale d'appel.

Des mesures ayant rapport aux eaux navigables et aux lois d'inspection seront mises devant vous, ainsi qu'un projet de loi pour l'établissement d'un Bureau d'Agriculture de la Puissance.

Vous aurez nécessairement à vous occuper de la question de la loi de l'insolvabilité.

Les efforts, qu'on faits les différentes Provinces ainsi que la Puissance pour l'encouragement de l'immigration, ont été couronnés de succès, et un grand nombre de précieux colons a été ajouté à notre population. Je ne doute pas que vous continuiez à accorder une aide libérale à cet important intérêt.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai donné instruction de vous soumettre les comptes de la dernière année financière. Nos finances continuent à être dans un état prospère, et les revenus ont été suffisants pour rencontrer toutes les dépenses.

Les estimés de l'année prochaine seront mis devant vous. Ils ont été préparés en ayant égard à l'économie aussi bien qu'à l'efficacité du service public, et j'espère que les subsides qui sont nécessaires seront accordés sans peser lourdement sur le peuple.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Vous donnerez, je n'en doute pas, toute votre attention aux intérêts si importants qui vous sont confiés, et je suis convaincu que vos délibérations tourneront à l'avantage et à la prospérité du pays.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

PRIÈRES :

L'honorable Président a présente des rapports du greffier de la Couronne en Chancellerie, énonçant que les messieurs dont les noms suivent ont été appelés au Sénat :

L'honorable *George Alexander*, de la ville de *Woodstock*, dans la province d'*Ontario*.

L'honorable *Joseph Hyacinthe Bellerose*, de *St. Vincent de Paul*, dans la province de *Québec*.

L'honorable *Donald Montgomery*, de la province de l'*Ile du Prince-Edouard*.

L'honorable *Robert Poore Haythorne*, de la province de l'*Ile du Prince-Edouard*.

L'honorable *Thomas Heath Haviland*, de la province de l'*Ile du Prince-Edouard*,
George William Howlan, écuyer, de la province de l'*Ile du Prince-Edouard*.

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *George Alexander* a été introduit entre les honorables messieurs *Hamilton* et *Dickey*.

L'honorable M. *Alexander* a présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier et il a été

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *George Alexander*, de Notre Province d'*Ontario*, en Notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada*; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit honorable

George Alexander, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITÉ D'OTTAWA, en Notre Puissance du *Canada*, ce treizième jour de Mai en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

Alors l'honorable M. *Alexander* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant *Robert LeMoine*, Écuyer, Commissaire nommé à cet effet et il a pris son siège en conséquence.

Le Greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire énonçant que l'honorable M. *Alexander*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration et qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit :

Alors, l'honorable *Joseph Hyacinthe Bellerose*, Ecuyer, a été introduit entre les honorables messieurs *Panet* et *Armand*.

L'honorable M. *Bellerose* a alors présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le Greffier.

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal et il est comme suit :

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé *Joseph Hyacinthe Bellerose*, de notre Province de Québec dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT;—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peu-

vent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de *Lanaudière*, de notre Province de *Québec*, et nous vous commandons le dit *Joseph Hyacinthe Bellerose*, Ecuier, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERICK TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh* dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce seizième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et treize, et de de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

HENRY E. STEELE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit :

Alors l'honorable *Donald Montgomery* a été introduit entre les honorables Messieurs *Dickey* et *Ferguson*.

L'honorable *M. Montgomery* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été alors lu par le Greffier et il a été

Ordonné, Qu'il soit inscrit au Journal comme suit :

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *Donald Montgomery*, de notre Province de l'*Île du Prince-Edouard*, dans notre Puissance du *Canada* :

SALUT :—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite puissance, et nous vous commandons dit honorable *Donald Montgomery*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous

soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, *Clandaboie* de *Ballyleidy* dans le Comté de *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance, du *Canada* ce dix-huitième jour d'octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Canada.

L'honorable M. *Montgomery* est venu à la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert Lemoine*, Ecuyer, commissaire nommé à cet effet et a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait placé sur la table un certificat du commissaire énonçant que l'honorable M. *Montgomery*, un des membres du Sénat avait prêté et souscrit la déclaration de qualification prescrite par de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors l'honorable *George William Howlan* a été introduit entre l'honorable Sir *Edward Kenny* et l'honorable M. *Northup*.

L'honorable M. *Howlan* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été alors lu par le Greffier et il a été

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal eomme suit :

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable *George William Howlan*, Ecuyer, de notre Province de l'*Ile du Prince-Edouard*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT:—

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui

peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons dit honorable *George William Howlan*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain* Gouverneur-Général du *Canada* et Vice-Amiral du *Canada*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance du *Canada*, ce DIX-HUITIÈME jour de d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. *Howlan* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écr., commissaire nommé à cet effet, et a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait placé sur la table un certificat du commissaire énonçant que l'honorable *George William Howlan*, un des membres du Sénat a souscrit la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'*Amérique Britanique du Nord*, 1867.

L'honorable M. *Campbell* a présenté au Sénat un Bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit Bill a été lu la première fois *pro forma*.

L'honorable Président a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du Trône et le dit discours a été alors lu par le Greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, Que tous les membres présents pendant cette session composant un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son Seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat et de la Chambre des Communes les papiers ci-joints, relativement au désaveu de l'Acte 36 *Victoria*, Chap. 1, intitulé : "Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités " du Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 23 octobre 1873. }

Ordonne, Que les dits papiers soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Journal.)

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son Seing manuele, que Son Excellence lui avait commandé de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le Greffier comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat et de la Chambre des Communes, les papiers ci-joints relativement à la prorogation du Parlement le 13^{me} jour d'août dernier.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 23 octobre 1873. }

Ordonné, Que les dits papiers soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Journal.)

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de remettre à cette chambre.

Le dit message a été alors lu par le Greffier comme suit :—

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat et de la Chambre des Communes les papiers ci-joints relativement à l'émanation d'une commission pour s'enquérir de certaines accusations portées contre les membres du Conseil Privé de Sa Majesté pour le *Canada*, concernant l'octroi d'une chartre et d'un contrat à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 23 octobre 1873. }

Ordonné, Que les dits papiers soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Journal.)

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de remettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le Greffier comme suit :—

DUFFERIN :

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat et de la Chambre des Communes la copie ci-jointe d'une dépêche du très-honorable comte de *Kimberley*, Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, en réponse aux dépêches de Son Excellence No. 197, 15 août, et No. 198, 18 août.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 23 octobre 1873. }

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme si :

(Voir Journal.)

L'honorable M. Campbell a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le Greffier comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de certaines matières concernant le chemin de fer de la *Pacifique* et en faire rapport.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 23 octobre 1873. }

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

Le dit rapport a été alors lu par le Greffier comme suit :

(Voir Journal.)

L'honorable Président présente à la chambre le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement

Aux Honorables Membres du Sénat du Canada réunis en Parlement.

Le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement,

Exposé respectueusement :

Que dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis la dernière réunion du Parlement, peu de choses sont survenues, relativement à la Bibliothèque, qui soient dignes d'une mention spéciale.

Ne prévoyant pas qu'une session aurait lieu à cette époque de l'année, Votre Bibliothécaire n'a pas jugé à propos de faire des achats considérables de livres, ni par conséquent de publier un catalogue supplémentaire. Cependant on trouvera réunies sur les tablettes, et disposées de manière à pouvoir être aisément consultées et examinées, quelques-unes des acquisitions les plus récentes, considérées d'un intérêt général; et durant la session de nouveaux ouvrages qui devront arriver de temps à autre ne pourront manquer d'intéresser ceux qui désireront les parcourir ou les consulter.

Pour la même raison, la liste ordinaire des ouvrages déposés en vertu de l'acte des droits d'auteur et des livres reçus comme dons n'est pas annexée à ce rapport, parce qu'elle ne donnerait qu'une idée imparfaite de l'importance de cette source annuelle de richesse pour la Bibliothèque.

Dans la vue de répondre aux actes de courtoisie des bibliothèques étrangères avec lesquelles nous faisons des échanges, le gouvernement exécutif, sur la demande de votre Bibliothécaire, a fait l'acquisition de trente exemplaires de chacun des ouvrages suivants, qui leur ont été distribués, savoir :

Gray's History of Confederation,

Scadding's Toronto of Old,

Lacroix's Canadian Guide Book.

Les progrès faits, durant les mois de l'été, dans la construction du nouvel édifice destiné à la Bibliothèque, ont été très satisfaisants. La toiture est presque achevée, et l'on se propose de travailler durant l'hiver aux ouvrages de l'intérieur, et qui doit faire espérer un prompt achèvement de ce qui reste à faire avant que les livres puissent y être transférés.

Sous ces circonstances, il devient nécessaire de pourvoir sans délai aux arrangements que devra exiger l'entretien du nouvel édifice, non seulement pour ce qui regarde le soin de la belle et précieuse collection de livres que nous possédons, mais aussi dans la vue d'y permettre l'accès en tout temps, et de la mettre à l'abri de toute perte ou détérioration. Dans les appointements maintenant occupés par la Bibliothèque, votre Bibliothécaire regrette d'avoir à dire qu'il a été trouvé impossible d'empêcher des personnes étrangères d'entrer seules

et sans autorisation, après la fermeture des portes; des livres ont été emportés de temps à autres; des torts ont été causés, des actes d'une nature criminelle ont été commis, sans qu'il ait été possible d'en découvrir les auteurs. Ces personnes se sont ainsi introduites, sans la connaissance des employés de la Bibliothèque, au moyen de passe partout (*duplicate keys*) ou des crochets; et il est évident qu'il faudra adopter des règles plus strictes que celles qu'on pourrait mettre en force tant que la Bibliothèque occupera les mêmes appartements, si l'on veut pourvoir à la sûreté des livres, pour l'avenir.

A ce sujet, votre Bibliothécaire prendra la liberté de rappeler certaines opinions exprimées plus d'une fois déjà par lui-même, et approuvées par votre comité, allant à déclarer qu'il est d'une importance vitale pour le bon soin et la conservation de la Bibliothèque, d'établir dans le voisinage immédiat du nouvel édifice la résidence officielle d'un gardien de la Bibliothèque. Que ce gardien soit le Bibliothécaire lui-même, ou un serviteur responsable de la Bibliothèque, la question importe peu, pourvu qu'il soit pourvu à la sûreté des livres, et qu'il soit permis d'y référer sans délai, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Votre Bibliothécaire prend en conséquence la liberté de soumettre à la considération du Parlement les extraits suivants de son propre rapport fait en 1861, et d'un rapport du Comité de la Bibliothèque, de la même année, sur ce sujet :

Extrait du Rapport des Bibliothécaires du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, en date du 18 mars, 1861.

La bâtisse destinée à recevoir la bibliothèque à *Ottawa*, et qui pourra contenir au moins 200,000 volumes, devant être terminée prochainement, votre bibliothécaire ne peut se dispenser d'insister auprès de votre honorable chambre sur la nécessité qu'il y a de pourvoir à la résidence d'un gardien dans cette bâtisse même. (Cette suggestion a déjà été faite dans les rapports du bibliothécaire en 1857 et 1858). Tout arrangement se rattachant au soin, à la surveillance et à la conservation de ce riche dépôt se trouverait alors sous le contrôle d'une personne responsable connaissant parfaitement toute l'économie et tous les besoins de la Bibliothèque. A présent, la surveillance du bibliothécaire cesse lorsque finissent les heures de bureau qu'il a à donner chaque jour, et le soin de la collection est alors dévolu à des personnes sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Une telle anomalie, il est à croire, ne doit pas exister dans aucune institution de cette importance dans le monde; car dans toutes les bibliothèques publiques considérables, soit en *Europe*, soit en *Amérique*, il y a un gardien résident. Dans le cas d'incendie, personne autre que ce gardien ne pourrait agir avec la même promptitude et le même succès; et l'on a insisté sur ceci particulièrement dans le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la cause de la destruction des édifices du Parlement par l'incendie de 1854, savoir, que s'il y avait eu un gardien résidant dans la bâtisse, alors, "tous les ouvrages les plus rares, sinon chaque volume de la Bibliothèque eussent été sortis et transportés dans un lieu sur." (Voir appendice E. Journal de l'Assemblée Législative, 1854-5).

Les plans originaux pour la construction du nouvel édifice du parlement à *Ottawa* comprennent une résidence pour le bibliothécaire, mais il paraît à présent que cet arrangement a, pour des causes qu'on explique pas, été ajourné ou abandonné. Votre bibliothécaire, néanmoins, prenant en considération, la nécessité qu'il y a de mettre à effet un tel arrangement, recommande à votre honorable chambre d'ordonner qu'il soit pris des mesures pour loger un bibliothécaire dans ou près des nouveaux édifices du parlement."

Extrait d'un rapport du comité conjoint de la Bibliothèque, présenté le 3 mai 1861.

"Les rapports satisfaisants qui ont été reçus, du progrès des édifices publics, destinés à la Législature, en voie de construction à *Ottawa*, ont engagé le comité à considérer avec soin la question du local nécessaire à la Bibliothèque. La grande et croissante valeur de la collection, et l'importance d'un local suffisant, et de mesures judicieuses pour la mettre en sûreté, d'une manière permanente, a fait adopter en 1859, une résolution dans laquelle le comité exprimait l'opinion "que relativement à toutes mesures à être prises par le gouvernement au sujet du local destiné à la Bibliothèque, soit temporairement à *Québec* ou permanentement à *Ottawa*, les bibliothécaires devraient être consultés sur les devis et la distribution de la Bibliothèque."

Copie de cette résolution fut communiquée au commissaire en chef des travaux publics le 10 Mai 1859 et peu de temps après, il fut transmis au département un mémoire préparé par (M. Todd) le bibliothécaire de l'Assemblée Législative, spécifiant les détails que devait embrasser le plan de cette partie des édifices du Parlement. Le comité se plaît à dire que le département des travaux publics, a approuvé ces suggestions et a ordonné que les plans des architectes soumissionnaires fussent faits en conséquence. Le résultat promet d'être très satisfaisant, et il y a tout lieu de croire que la construction destinée à la bibliothèque conviendra admirablement bien à son usage et sera d'une beauté remarquable, comme œuvre d'architecture.

Le comité regrette cependant d'avoir à dire que le département des travaux publics a manqué en un point important, de prendre les recommandations qui lui ont été soumises, en ce qu'il n'a pas pris de mesures pour loger, à l'intérieur des édifices du Parlement, un gardien de la bibliothèque. Ceci constitue, suivant le comité, un défaut dans le plan actuel et il devrait y être de suite apporté remède. Si l'on considère la valeur et le nombre des ouvrages de la bibliothèque, et la responsabilité d'en avoir la garde et la surveillance, on comprendra de suite, qu'il ne peut être pris de mesures suffisantes pour la mettre à l'abri de tout dommage, la rendre utile en tout temps à ceux qui peuvent avoir besoin de consulter sur le champ les ouvrages et prévenir des conséquences désastreuses, au cas d'incendie, à moins qu'on ait sur les lieux, un officier responsable en charge. Le comité a, en conséquence, unanimement résolu de recommander aux deux Chambres qu'il soit fait une représentation à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir ordonner qu'il soit préparé à l'usage d'un bibliothécaire des appartements convenables dans les édifices du Parlement, ou y adjoignant, en voie de construction à Ottawa."

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,

Bibliothécaire.

Bibliothèque du Parlement, 23 octobre 1873.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Atkins, il a été ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston),

La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 27 Octobre 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

ORDRE DU JOUR.

Lundi, 27 Octobre 1873.

1873.

123 octobre.—Honorable M. *Campbell*—Prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture du Parlement.

2e Session, 2e Parlement, 37 Victoria, 1873.

Jeu*di*, 23 Octobre 1873

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

CITAWA :

Imprimée par J. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Eideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT
DU CANADA.

Lundi, 27 Octobre 1873.

Les membres présents sont,

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor.</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont.</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny, Sir Edw.,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable *Thomas Heath Haviland* a été introduit entre les Honorables Messieurs *Campbell* et *Dicken*.

L'honorable M. *Haviland* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat, il a alors été lu par le Greffier comme suit :

Le dit bref a été alors lu par le Greffier,

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal comme suit :

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé, l'Honorable *Thomas Heath Haviland*, de notre Province de l'Île du Prince-Edouard, dans notre Puissance du Canada.

SALUT :—

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de notre Puissance du Canada; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit honorable *Thomas Heath Haviland* que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain* Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du Prince-Edouard et Vice-Amiral du Canada et de l'Île du Prince-Edouard, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

Alors, l'honorable M. *Haviland* s'est approché de la table et a souscrit le serment requis par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Thomas Heath Haviland* l'un des membres du Sénat avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Perry*, de messieurs *Hudon Stigerwald* et Cie. et autres de la cité de *Toronto*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcée au trône en ouvrant le parlement.

Le dit discours a été lu par le Greffier, et

L'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Montgomery* a proposé,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, offrant les remerciements respectueux de cette chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIK TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé, à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir conformément à la déclaration faite par Votre Excellence à la fin de la dernière session, fait convoquer le Parlement le plus tôt possible après la réception du rapport des commissaires nommés par Votre Excellence pour s'enquérir de certaines matières se rapportant au chemin de fer du Pacifique Canadien.

Nous sommes reconnaissants à Votre Excellence de nous avoir annoncé que le rapport sera mis devant le Parlement, et nous ne manquerons pas de donner aux témoignages pris par la commission une considération attentive.

Nous étudierons aussi avec soin le projet de loi pour la refonte et l'amendement des lois en force dans les différentes provinces au sujet de la représentation du peuple en Parlement, que Votre Excellence a bien voulu nous apprendre devoir être soumis de nouveau aux deux Chambres, et nous sommes heureux de voir que par suite de l'ajournement de cette mesure, à la dernière session, le parlement aura l'avantage de comprendre dans ses dispositions la province de l'Île du Prince Edouard, qui est maintenant heureusement unie au Canada.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, n'ayant pu faire les arrangements financiers nécessaires à la construction de cette grande entreprise, et ayant fait de sa charte un abandon que Votre Excellence a accepté, nous sommes d'avis avec Votre Excellence que le Parlement aura à prendre des mesures pour assurer de bonne heure le commencement et la vigoureuse continuation des travaux de construction de ce chemin de fer, et pour remplir ainsi de bonne foi l'engagement pris envers la Colombie Britannique, et nous donnerons en conséquence toute notre attention à la mesure qui, suivant l'information que nous en recevons de Votre Excellence, sera soumise à l'examen des deux Chambres.

Après avoir signalé le fait que les limites de la Confédération ayant été reculées, il y a eu une augmentation correspondante dans les travaux d'administration, et qu'il semble nécessaire d'augmenter le personnel parlementaire et exécutif; Votre Excellence ayant bien voulu annoncer qu'un projet de loi à cet égard nous sera soumis;

Nous avons l'honneur d'assurer à Votre Excellence que nous donnerons à ce projet de loi une attention particulière.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé que nous serons invités à accorder notre attention et notre considération à un projet de loi pour l'établissement d'une cour générale d'appel; et nous ne manquerons pas de le considérer avec le plus grand soin.

Nous examinerons aussi avec soin les différentes mesures ayant rapport à nos eaux navigables et aux lois d'inspection, ainsi qu'à l'établissement d'un bureau d'agriculture de la Puissance, qui seront mises devant nous, conformément à la gracieuse déclaration de Votre Excellence.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence que nous aurons nécessairement à nous occuper de la question de la loi sur l'insolvabilité.

Nous nous réjouissons d'apprendre de Votre Excellence que les efforts qu'on fait dans les différentes Provinces, ainsi que la Puissance, pour l'encouragement de l'immigration, ont été couronnés de succès, et qu'un grand nombre de précieux colons ont été ajoutés à notre population; et nous voulons concourir à accorder une aide libérale à cet important intérêt.

Nous sommes reconnaissants à Votre Excellence de ne pas douter que nous donnerons toute notre attention aux intérêts si importants qui nous sont confiés, et d'être convaincue que nos délibérations tourneront à l'avantage et à la prospérité du pays.

La question de concourir étant mise sur la dite motion elle a été unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil Privé,

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 28 Octobre 1873.

~~~~~

AFFAIRES DE ROUTINE:

---

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter:

Motions.

---

2e Session, 2e Parlement, 37 Victoria, 1873.

Lundi, 27 Octobre 1873

# PROCES-VERBAUX

DES

## SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimée par L. P. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

NO. 2.

Les  
Albin  
Alexa  
Arma  
Baller  
Bena  
Blake  
Bura  
Camp  
Carra  
Chaff  
Chapa  
Chinc  
Christ  
Cochra  
Pr  
Al  
(King  
La

---



---

# PROCÈS-VERBAUX

DES

# SÉANCES DU SÉNAT

## DU CANADA.

---



---

Mardi, 28 Octobre 1873.

Les membres présents sont,

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président

Les honorables Messieurs

|                   |                             |                               |                    |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|
| <i>Aikins,</i>    | <i>Cormier,</i>             | <i>Lacoste,</i>               | <i>Panet,</i>      |
| <i>Alexander,</i> | <i>Dickey,</i>              | <i>Leonard,</i>               | <i>Perry,</i>      |
| <i>Armand,</i>    | <i>Dumouchel,</i>           | <i>Letellier de St. Just,</i> | <i>Read,</i>       |
| <i>Bellerose,</i> | <i>Ferguson,</i>            | <i>Locke,</i>                 | <i>Reesor,</i>     |
| <i>Benson,</i>    | <i>Ferrier,</i>             | <i>McClelan,</i>              | <i>Renaud,</i>     |
| <i>Blake,</i>     | <i>Flint,</i>               | <i>McDonald,</i>              | <i>Ryan,</i>       |
| <i>Bureau,</i>    | <i>Girard,</i>              | <i>Macpherson<sup>d</sup></i> | <i>Seymour,</i>    |
| <i>Campbell,</i>  | <i>Guévremont.</i>          | <i>Malhiot,</i>               | <i>Shaw,</i>       |
| <i>Carrall,</i>   | <i>Hamilton, (Inkerman)</i> | <i>McMaster,</i>              | <i>Simpson,</i>    |
| <i>Chaffers,</i>  | <i>Hamilton, (Kingston)</i> | <i>Mills,</i>                 | <i>Sutherland,</i> |
| <i>Chapais,</i>   | <i>Haviland,</i>            | <i>Montgomery,</i>            | <i>Vidal,</i>      |
| <i>Chinic,</i>    | <i>Hazen,</i>               | <i>Northup,</i>               | <i>Wark,</i>       |
| <i>Christie,</i>  | <i>Howlan,</i>              | <i>Odell,</i>                 | <i>Wilmot,</i>     |
| <i>Cochrane,</i>  | <i>Kenny, Sir Edw.,</i>     |                               |                    |

PRIÈRES :

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondée par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 29 Octobre 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi le 31 Octobre 1873.

Par l'honorable M. *Campbell* :

Que les comités permanents de la présente session soient nommés et respectivement composés comme suit :

BANQUES, COMMERCE ET CHEMINS DE FER.

Les Honorables Messieurs :

BENSON.  
BUREAU,  
CHAPAIS,  
CHURCHILL,  
FERGUSON,  
FERRIER,  
FOSTER,  
HAMILTON (*Kingston*),  
HOWLAN,

KAULBACK,  
KENNY (*Sir E.*),  
McDONALD (*Toronto*),  
McLEAN (*Londonderry*),  
McMASTER,  
MACDONALD (*Victoria*),  
MACPHERSON,  
MALHIOT,  
ROBERTSON,

RYAN,  
SIMPSON,  
SKEAD,  
SMITH,  
SUTHERLAND,  
VIDAL,  
WARK,  
WILMOT,  
WILSON.

DÉPENSES CONTINGENTES.

Les Honorables Messieurs :

AIKINS,  
ARMAND,  
BOTSFORD,  
CARRALL,  
CHRISTIE,  
DICKEY,  
DICKSON,  
DUMOUCHEL,

GIRARD,  
HAMILTON, (*Inkerman*)  
LETELLIER DE ST. JUST,  
McCLELAN, (*Hopewell*)  
McDONALD, (*Toronto*)  
MACFARLANE,  
MACPHERSON,  
MUIRHEAD,

MILLAR,  
MILLS,  
READ,  
RYAN,  
SHAW,  
SEYMOUR,  
WILSON,

---



---

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.  
SON HONNEUR LE PRESIDENT,

Les honorables Messieurs :

|           |             |             |
|-----------|-------------|-------------|
| ALLAN,    | HAZEN,      | MILLS,      |
| BOURINOT, | HOLMES,     | MONTGOMERY, |
| CHAFFERS, | LACOSTE,    | ODELL,      |
| CHAPAIS,  | LEONARD,    | PANET,      |
| CORMIER,  | LOCKE,      | REESOR,     |
| CORNWALL, | MACFARLANE, | RENAUD,     |
| FERGUSON, | MALHIOT,    | STEEVES     |
| GIRARD,   |             |             |

---

IMPRESSIONS.

Les honorables Messieurs :

|           |            |           |
|-----------|------------|-----------|
| AIKINS,   | DUMOUCHEL, | MUIRHEAD, |
| BUREAU,   | FERRIER,   | REESOR,   |
| CARRALL,  | HAYTHORNE, | SIMPSON,  |
| CHAPAIS,  | LOCKE,     | SKEAD.    |
| COCHRANE, | McLELAN,   |           |

---

ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS

Les honorables Messieurs :

|            |                       |             |
|------------|-----------------------|-------------|
| AIKINS,    | DEVER,                | MACFARLANE, |
| ALLAN,     | DICKSON,              | MILLAR,     |
| ARCHIBALD, | FERRIER,              | NORTHUP,    |
| ARMAND,    | FLINT,                | ODELL,      |
| BOTSFORD,  | GIRARD,               | PANET,      |
| BOURINOT,  | GUEVREMONT,           | PERRY,      |
| CHRISTIE,  | HAVILAND,             | STEEVES,    |
| CORNWALL,  | LETELLIER DE ST JUST, | VIDAL.      |

---

Pour Jeudi, 30 Octobre 1873

Par l'honorable M. *Christie* :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance et des papiers qui ont pu être échangés entre le gouvernement du *Canada* ou quelqu'un de ses membres et la compagnie du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ou Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un des membres de cette compagnie, relativement à l'abandon fait de la charte accordée à la dite compagnie, et relativement au remboursement aux actionnaires du dépôt, de dix pour cent qu'on a dit avoir été versé par eux entre les mains du Receveur Général, sur les actions respectives dans le fonds-capital, qu'on a dit avoir été souscrites par eux ou leurs fondés de pouvoirs ; aussi tous autres documents ayant trait à la dite compagnie, depuis la date de la dernière transmission.

Question par l'honorable M. *Dickey* :

Le gouvernement a-t-il l'intention de demander des soumissions pour la construction du Canal de la *Baie Verte* ?

No 3.

2e Session, 2e Parlement, 37 Victoria, 1873.

Mardi, 28 Octobre 1873

# PROCES-VERBAUX

DES

## SEANCES DU SENAT

OTTAWA :

Imprimé par J. F. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau :

1/2s.



---



---

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

---



---

Mercredi, 29 Octobre 1873.

Les membres présents sont,

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président

Les honorables Messieurs

|                   |                             |                               |                    |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|
| <i>Aikins,</i>    | <i>Cormier,</i>             | <i>Kenny, Sir Edw.,</i>       | <i>Odell,</i>      |
| <i>Alexander,</i> | <i>Dickey,</i>              | <i>Lacoste,</i>               | <i>Panet,</i>      |
| <i>Armand,</i>    | <i>Dumouchel,</i>           | <i>Leonard,</i>               | <i>Perry,</i>      |
| <i>Bellerose,</i> | <i>Ferguson,</i>            | <i>Letellier de St. Just,</i> | <i>Read,</i>       |
| <i>Benson,</i>    | <i>Ferrier,</i>             | <i>Locke,</i>                 | <i>Reesor,</i>     |
| <i>Blake,</i>     | <i>Girard,</i>              | <i>McClelan,</i>              | <i>Renaud,</i>     |
| <i>Bureau,</i>    | <i>Guévremont.</i>          | <i>McDonald,</i>              | <i>Ryan,</i>       |
| <i>Campbell,</i>  | <i>Hamilton, (Inkerman)</i> | <i>Macpherson?</i>            | <i>Seymour,</i>    |
| <i>Carrall,</i>   | <i>Hamilton, (Kingston)</i> | <i>Malhiot,</i>               | <i>Shaw,</i>       |
| <i>Chaffers,</i>  | <i>Haviland,</i>            | <i>McMaster,</i>              | <i>Simpson,</i>    |
| <i>Chapais,</i>   | <i>Hazen,</i>               | <i>Miler,</i>                 | <i>Sutherland,</i> |
| <i>Chinic,</i>    | <i>Holmes,</i>              | <i>Mills,</i>                 | <i>Vidal,</i>      |
| <i>Christie,</i>  | <i>Howlan,</i>              | <i>Montgomery,</i>            | <i>Wark,</i>       |
| <i>Cochrane,</i>  | <i>Kaulback,</i>            | <i>Northup,</i>               | <i>Wilmot,</i>     |

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour la petition suivante a été lue :

De MM. *Hudson, Steigerwald* et Cie, et autres, de la cité de Toronto, demandant un acte d'incorporation sous le titre de " La banque de *Londres du Canada.* "

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*).

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 30 Octobre 1873.

~ ~ ~ ~ ~  
**AFFAIRES DE ROUTINE.**  
 ~ ~ ~ ~ ~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

~ ~ ~ ~ ~  
**AVIS DE MOTIONS.**  
 ~ ~ ~ ~ ~

Pour Jeudi, 30 Octobre, 1873

Par l'honorable M. *Christie* :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance et des papiers qui ont pu être échangés entre le gouvernement du *Canada* ou quelqu'un de ses membres et la compagnie du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ou Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un des membres de cette compagnie, relativement à l'abandon fait de la charte accordée à la dite compagnie, et relativement au remboursement aux actionnaires du dépôt, de dix pour cent qu'on a dit avoir été versé par eux entre les mains du Receveur Général, sur les actions respectives dans le fonds-capital, qu'on a dit avoir été souscrites par eux ou leurs fondés de pouvoirs ; aussi tous autres documents ayant trait à la dite compagnie, depuis la date de la dernière transmission.

Question par l'honorable M. *Dickey* :

Le gouvernement a-t-il l'intention de demander des soumissions pour la construction de Canal de la *Baie Verte* ?

Pour Vendredi le 31 Octobre, 1873.

Par l'honorable M. *Campbell* :

Que les comités permanents de la présente session soient nommés et respectivement composés comme suit :

**BANQUES, COMMERCE ET CHEMINS DE FER.**

Les Honorables Messieurs :

BENSON.  
 BUREAU,  
 CHAPAIS,  
 CHURCHILL,  
 FERGUSON,  
 FERRIER,  
 FOSTER,  
 HAMILTON (*Kingston*),  
 HOWLAN,

KAULBACK,  
 KENNY (Sir *E.*),  
 McDONALD (*Toronto*),  
 McLEAN (*Londonderry*),  
 McMASTER,  
 MACDONALD (*Victoria*),  
 MACPHERSON,  
 MALHIOT,  
 ROBERTSON,

RAYN,  
 SIMPSON,  
 SKEAD,  
 SMITH,  
 SUTHERLAND  
 VIDAL,  
 WARK,  
 WILMOT,  
 WILSON.

## DÉPENSES CONTINGENTES.

Les Honorables Messieurs :

|            |                               |          |
|------------|-------------------------------|----------|
| AIKINS,    | GIRARD,                       | MILLAR,  |
| ARMAND,    | HAMILTON, ( <i>Inkerman</i> ) | MILLS,   |
| BOTSFORD,  | LETELLIER DE ST. JUST,        | READ,    |
| CARRALL,   | McCLELAN, ( <i>Hopewell</i> ) | RYAN,    |
| CHRISTIE,  | McDONALD, ( <i>Toronto</i> )  | SEYMOUR, |
| DICKEY,    | MACFARLANE.                   | SHAW,    |
| DICKSON,   | MACPHERSON,                   | WILSON,  |
| DUMOUCHEL, | MUIRHEAD,                     |          |

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

SON HONNEUR LE PRÉSIDENT,

Les honorables Messieurs :

|           |             |             |
|-----------|-------------|-------------|
| ALLAN,    | GIRARD,     | MILLS,      |
| BLAKE,    | HAZEN,      | MONTGOMERY, |
| BOURINOT, | HOLMES,     | ODELL,      |
| CHAFFERS, | LACOSTE,    | PANET,      |
| CHAPAIS,  | LEONARD,    | REESOR,     |
| CORMIER,  | LOCKE,      | RENAUD,     |
| CORNWALL, | MACFARLANE, | STEEVES     |
| FERGUSON, | MALHIOT,    |             |

## IMPRESSIONS.

Les honorables Messieurs :

|           |            |           |
|-----------|------------|-----------|
| AIKINS,   | DUMOUCHEL, | MUIRHEAD, |
| BUREAU,   | FERRIER,   | REESOR,   |
| CARRALL,  | HAYTHORNE, | SIMPSON,  |
| CHAPAIS,  | LOCKE,     | SKEAD.    |
| COCHRANE, | McLELAN,   |           |

## ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS.

Les honorables Messieurs :

|            |                       |             |
|------------|-----------------------|-------------|
| AIKINS,    | DEVER,                | MACFARLANE, |
| ALLAN,     | DICKSON,              | MILLAR,     |
| ARCHIBALD, | FERRIER,              | NORTHUP,    |
| ARMAND,    | FLINT,                | ODELL,      |
| BOTSFORD,  | GIRARD,               | PANET,      |
| BOURINOT,  | GUEVREMONT,           | PERRY,      |
| CHRISTIE,  | HAVILAND,             | STEEVES,    |
| CORNWALL,  | LETELLIER DE ST JUST, | VIDAL.      |

Question par l'honorable M. Ryan :

L'acte pour amender l'acte concernant le droit de propriété littéraire, passé pendant la session de 1872 et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté a-t-il déjà reçu la sanction royale, et s'il ne l'a pas reçu, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure sur ce sujet pendant la présente session du Parlement ?

2e Session, 2e Parlement, 37 Victoria, 1873.

Mercredi, 29 Octobre 1873

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimé par J. P. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Ride

1873.

---



---

PROCÈS-VERBAUX  
DES  
SEANCES DU SÉNAT  
DU CANADA.

---



---

Jeudi, 30 Octobre, 1873.

Les membres présents sont,

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président

Les honorables Messieurs

*Aikins,*  
*Alexander,*  
*Armand,*  
*Bellerose,*  
*Benson,*  
*Blake,*  
*Bureau,*  
*Campbell,*  
*Carrall,*  
*Chaffers,*  
*Chapais,*  
*Chinic,*  
*Christie,*  
*Cochrane,*  
*Cormier,*

*Dickey,*  
*Dumouchel,*  
*Ferguson,*  
*Ferrier,*  
*Flint,*  
*Girard,*  
*Guévremont.*  
*Hamilton, (Inkerman)*  
*Hamilton, (Kingston)*  
*Haviland,*  
*Hazen,*  
*Holmes,*  
*Howlan,*  
*Kaulback,*

*Kenny, Sir Edw.,*  
*Lacoste,*  
*Leonard,*  
*Letellier de St. Just,*  
*Locke,*  
*McClelan,*  
*McDonald,*  
*Macpherson*  
*Malhiot,*  
*McMaster,*  
*Miller,*  
*Mills,*  
*Montgomery,*  
*Northup,*

*Odell,*  
*Panet,*  
*Perry,*  
*Read,*  
*Reesor,*  
*Renaud,*  
*Ryan,*  
*Seymour,*  
*Shaw,*  
*Simpson,*  
*Sutherland,*  
*Vidal,*  
*Wark,*  
*Wilmot,*

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'hon. M. *McMaster* :—de la Compagnie du chemin de fer du Grand Occidental.

Par l'hon. M. *Ryan* :—de *Charles J. Coursol*, et autres, de la cité de Montréal.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a proposé

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle soit ajournée à lundi prochain à huit heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (Kingston).

La Chambre s'est ajournée.

---

Lundi, 3 Novembre 1873.

~~~~~

AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

---

## AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, 3 Novembre, 1873.

Par l'honorable M. *Campbell* :

Que les comités permanents de la présente session soient nommés et respectivement composés comme suit :

### BANQUES, COMMERCE ET CHEMINS DE FER.

Les Honorables Messieurs :

BENSON.  
BUREAU,  
CHAPAI,  
CHURCHILL  
FERGUSON,  
FERRIER,  
FOSTER,  
HAMILTON (*Kingston*),  
HOWLAN,

KAULBACK,  
KENNY (*Sir E.*),  
McDONALD (*Toronto*)  
McLEAN (*Londonderry*),  
McMASTER,  
MACDONALD (*Victoria*),  
MACPHERSON,  
MALHIOT,  
ROBERTSON,

RAYN,  
SIMPSON,  
SKEAD,  
SMITH,  
SUTHERLAND,  
VIDAL,  
WARK,  
WILMOT,  
WILSON.

---

---

## DÉPENSES CONTINGENTES.

Les Honorables Messieurs :

|            |                               |          |
|------------|-------------------------------|----------|
| AIKINS,    | GIRARD,                       | MILLAR,  |
| ARMAND,    | HAMILTON, ( <i>Inkerman</i> ) | MILLS,   |
| BOTSFORD,  | LETELLIER DE ST. JUST,        | READ,    |
| CARRALL,   | McCLELAN, ( <i>Hopewell</i> ) | RYAN,    |
| CHRISTIE,  | McDONALD, ( <i>Toronto</i> )  | SEYMOUR, |
| DICKEY,    | MACFARLANE.                   | SHAW,    |
| DICKSON,   | MACPHERSON,                   | WILSON,  |
| DUMOUCHEL, | MUIRHEAD,                     |          |

---

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

SON HONNEUR LE PRÉSIDENT,

Les honorables Messieurs :

|           |             |             |
|-----------|-------------|-------------|
| ALLAN,    | GIRARD,     | MILLS,      |
| BLAKE,    | HAZEN,      | MONTGOMERY, |
| BOURINOT, | HOLMES,     | ODELL,      |
| CHAFFERS, | LACOSTE,    | PANET,      |
| CHAPAIS,  | LEONARD,    | REESOR,     |
| CORMIER,  | LOCKE,      | RENAUD,     |
| CORNWALL, | MACFARLANE, | STEEVES     |
| FERGUSON, | MALHIOT,    |             |

---

## IMPRESSIONS.

Les honorables Messieurs :

|           |            |           |
|-----------|------------|-----------|
| AIKINS,   | DUMOUCHEL, | MUIRHEAD, |
| BUREAU,   | FERRIER,   | REESOR,   |
| CARRALL,  | HAYTHORNE, | SIMPSON,  |
| CHAPAIS,  | LOCKE,     | SKEAD.    |
| COCHRANE, | McLELAN,   |           |

---

## ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS.

Les honorables Messieurs :

|            |                        |             |
|------------|------------------------|-------------|
| AIKINS,    | DEVER,                 | MACFARLANE, |
| ALLAN,     | DICKSON,               | MILLAR,     |
| ARCHIBALD, | FERRIER,               | NORTHUP,    |
| ARMAND,    | FLINT,                 | ODELL,      |
| BOTSFORD,  | GIRARD,                | PANET,      |
| BOURINOT,  | GUEVREMONT,            | PERRY,      |
| CHRISTIE,  | HAVILAND,              | STEEVES,    |
| CORNWALL,  | LETELLIER DE ST. JUST, | VIDAL.      |

Question par l'honorable M. Ryan :

L'acte pour amender l'acte concernant le droit de propriété littéraire, passé pendant la session de 1872 et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté a-t-il déjà reçu la sanction royale, et s'il ne l'a pas reçu, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure sur ce sujet pendant la présente session du Parlement ?

Pour Mardi, le 4 Octobre, 1873.

Par l'honorable M. Christie :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance et des papiers qui ont pu être échangés entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou Sir Hugh Allan ou quelqu'un des membres de cette compagnie, relativement à l'abandon fait de la charte accordée à la dite compagnie, et relativement au remboursement aux actionnaires du dépôt, de dix pour cent qu'on a dit avoir été versé par eux entre les mains du Receveur Général, sur les actions respectives dans le fonds-capital, qu'on a dit avoir été souscrites par eux ou leurs fondés de pouvoirs ; aussi tous autres documents ayant trait à la dite compagnie, depuis la date de la dernière transmission.

No. 5.

2e Session, 2e Parlement, 37 Victoria, 1873

Jedi, 30 Octobre 1873

## PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA :

Imprimée par L. B. TAYLOR, 23, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.



---



---

 PROCÈS-VERBAUX

DES

## SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

---



---

 Lundi, 3 Novembre, 1873.

Les membres présents sont,

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président

Les honorables Messieurs

|                   |                              |                               |                    |
|-------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------|
| <i>Aikins,</i>    | <i>Dickey,</i>               | <i>Lacoste,</i>               | <i>Panet,</i>      |
| <i>Alexander,</i> | <i>Dickson,</i>              | <i>Leonard,</i>               | <i>Perry,</i>      |
| <i>Armand,</i>    | <i>Dumouchel,</i>            | <i>Letellier de St. Just,</i> | <i>Read,</i>       |
| <i>Bellerose,</i> | <i>Ferguson,</i>             | <i>Locke,</i>                 | <i>Reesor,</i>     |
| <i>Blake,</i>     | <i>Flint,</i>                | <i>McClelan,</i>              | <i>Ryan,</i>       |
| <i>Bureau,</i>    | <i>Girard,</i>               | <i>McDonald,</i>              | <i>Seymour,</i>    |
| <i>Carrall,</i>   | <i>Guévremont,</i>           | <i>Malhiot,</i>               | <i>Shaw,</i>       |
| <i>Chaffers,</i>  | <i>Hamilton, (Kingston),</i> | <i>McMaster,</i>              | <i>Skead,</i>      |
| <i>Chapais,</i>   | <i>Haviland,</i>             | <i>Miller,</i>                | <i>Sutherland,</i> |
| <i>Chinic,</i>    | <i>Hazen,</i>                | <i>Mills,</i>                 | <i>Vidal,</i>      |
| <i>Christie,</i>  | <i>Howlan,</i>               | <i>Montgomery,</i>            | <i>Wark,</i>       |
| <i>Cochrane,</i>  | <i>Kaulback,</i>             | <i>Northup,</i>               | <i>Wilmot,</i>     |
| <i>Cormier,</i>   | <i>Kenny, Sir Edw.,</i>      | <i>Odell,</i>                 | <i>Wilson.</i>     |

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit :

Alors l'honorable *Robert Poore Haythorne* a été introduit entre les honorables Messieurs *Aikins* et *Hamilton (Kingston)*.

L'honorable *M. Haythorne* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été alors lu par le Greffier et il a été

*Ordonné*, Qu'il soit inscrit au Journal comme suit :

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Robert Poore Haythorne, de notre Province de l'Île du Prince-Edouard, dans notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite puissance, et nous vous commandons dit honorable Robert Poore Haythorne que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, Clandeboye de Ballyleidy dans le Comté de Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada, A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, en Notre Puissance, du Canada ce dix-huitième jour d'octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Canada.

L'honorable M. Haythorne est venu à la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Robert Lemoine, Ecuyer, commissaire nommé à cet effet et a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait placé sur la table un certificat du commissaire énonçant que l'honorable M. Robert Poore Haythorne, un des membres du Sénat avait prêté et souscrit la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable président a présenté à la Chambre le rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie énonçant que François-Xavier-Anselme Trudelle Ecuyer, de la cité de Montréal avait été appelé au Sénat pour remplacer l'honorable Louis Renaud démissionnaire.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ;—d'*Isaac Cockburn*, et autres de la Cité de *Toronto* :

Par l'honorable M. *Girard* ;—du révérend M. *Dugas* et autres, de *St. Boniface*, dans province de *Manitoba*.

Par l'honorable M. *Dumouchel*, du révérend J. J. S. *Vinet* et autres, de *Saint-Anicet*, dans le township de *Godmanchester*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Sutherland* ; de J. D. *Jones* et autres, de *Winnipeg*, dans la province de *Manitoba*.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

*Ordonné*, que les honorables messieurs Alexander, Benson, Bureau, Campbell, Chapais, Churchill, Ferguson, Ferrier, Foster, Hamilton, (*Kingston*) Howlan, Kaulback, Kenny, (*Sir E.*) McDonald (*Toronto*) McLean, (*Londonderry*), McMaster, MacDonald (*Victoria*) MacPherson, Malhiot, Robertson, Ryan, Simpson Skead, Smith, Sutherland, Vidal, Wark, Wilmot, Wilson et le moteur, composent un comité des banques du commerce et des chemins de fer pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

*Ordonné*, Que les honorables Messieurs :—Armand, Botsford, Campbell, Carrall, Christie, Dickey, Dickson, Dumouchel, Girard, Hamilton (*Inkerman*), Letellier de St. Just, McClelan (*Hopewell*), McDonald (*Toronto*), MacFarlane, MacPherson, Muirhead, Miller, Mills, Read, Ryan, Seymour, Shaw, Wilson et le moteur, composent un comité pour examiner les comptes contingents et en faire rapport durant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondée par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

*Ordonné*, Que les honorables Messieurs Allan, Blake, Bourinot, Chaffers, Chapais, Cormier, Cornwall, Ferguson, Girard, Hazen, Holmes, Lacoste, Leonard, Locke, Macfarlane, Malhiot, Mills, Montgomery, Odell, Panet, Reesor, Steeves, Trudelle et le moteur, composent un comité pour aider Son Honneur le président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membre du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque.

*Ordonné*, Que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, et a été,

*Ordonné*, Que les honorables Messieurs Bureau, Carrall, Chapais, Cockrane, Dumouchel, Ferrier, Haythorne, Locke, McLelan, Muirhead, Reesor, Simpson, Skead et le moteur, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins* secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

*Ordonné*, Que les honorables Messieurs, Allan, Archibald, Armand, Botsford, Bourinot, Christie, Cornwall, Dever, Dickson, Ferrier, Flint, Girard, Guevremont, Haviland, Letellier de St. Just, Macfarlane, Millar, Northup, Odell, Panet, Perry, Steeves, Vidal et le moteur composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matière et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Alors sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*):

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 4 Novembre 1873.

~~~~~  
AFFAIRES DE ROUTINE.
~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

~~~~~  
AVIS DE MOTIONS.
~~~~~

Pour Mardi, 4 Novembre, 1873.

Question par l'honorable M. *Ryan* :

L'acte pour amender l'acte concernant le droit de propriété littéraire, passé pendant la session de 1872 et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté a-t-il déjà reçu la sanction royale, et s'il ne l'a pas reçu, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure sur ce sujet pendant la présente session du Parlement ?

Par l'honorable M. *Christie* :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance et des papiers qui ont pu être échangés entre le gouvernement du *Canada* ou quelqu'un de ses membres et la compagnie du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ou Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un des membres de cette compagnie, relativement à l'abandon fait de la chartre accordée à la dite compagnie, et relativement au remboursement aux actionnaires du dépôt, de dix pour cent qu'on a dit avoir été versé par eux entre les mains du Receveur Général, sur les actions respectives dans le fonds-capital, qu'on a dit avoir été souscrites par eux ou leurs fondés de pouvoirs ; aussi tous autres documents ayant trait à la dite compagnie, depuis la date de la dernière transmission.

No. 6

2e Session, 2e Parlement, 37 Victoria, 1873.

Lundi, 3 Novembre 1873

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimé par I. E. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

L. 73

---

PROCÈS-VERBAUX  
DES  
SEANCES DU SÉNAT  
DU CANADA.

---

Mardi, 4 Novembre, 1873.

Les membres présents sont,

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président

Les honorables Messieurs

|                   |                             |                               |                    |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|
| <i>Aikins,</i>    | <i>Dickey,</i>              | <i>Kenny, Sir Edw.,</i>       | <i>Odell,</i>      |
| <i>Alexander,</i> | <i>Dickson,</i>             | <i>Lacoste,</i>               | <i>Panet,</i>      |
| <i>Armand,</i>    | <i>Dumouchel,</i>           | <i>Leonard,</i>               | <i>Perry,</i>      |
| <i>Bellerose,</i> | <i>Ferguson,</i>            | <i>Letellier de St. Just,</i> | <i>Read,</i>       |
| <i>Blake,</i>     | <i>Flint,</i>               | <i>Locke,</i>                 | <i>Ryan,</i>       |
| <i>Bureau,</i>    | <i>Girard,</i>              | <i>McClelan,</i>              | <i>Seymour,</i>    |
| <i>Campbell,</i>  | <i>Guévremont,</i>          | <i>McDonald,</i>              | <i>Shaw,</i>       |
| <i>Carrall,</i>   | <i>Hamilton, (Kingston)</i> | <i>Malhiot,</i>               | <i>Skead,</i>      |
| <i>Chaffers,</i>  | <i>Haviland,</i>            | <i>McMaster,</i>              | <i>Sutherland,</i> |
| <i>Chapais,</i>   | <i>Haythorne,</i>           | <i>Miller,</i>                | <i>Vidal,</i>      |
| <i>Chinic,</i>    | <i>Hazen,</i>               | <i>Mills,</i>                 | <i>Wark,</i>       |
| <i>Christie,</i>  | <i>Holmes,</i>              | <i>Montgomery,</i>            | <i>Wilmot,</i>     |
| <i>Cochrane,</i>  | <i>Howlan,</i>              | <i>Northup,</i>               | <i>Wilson.</i>     |
| <i>Cornier,</i>   | <i>Kaulback,</i>            |                               |                    |

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer du Grand Occidental, demandant la permission de construire une branche de chemin de fer d'un certain point sur le dit chemin de fer dans où près du village d'*Allanborough*, comté de *Welland*, jusqu'à un certain point sur le *Canada Air line* branche du dit chemin de fer, et certains autres pouvoirs, privilèges et avantages mentionnés dans leur pétition.

De *Charles J. Coursol* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer " la société permanente de construction royale. "

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Bellerose* et *Haythorne* soient ajoutés au comité des ordres permanents et des bills privés et aussi au comité nommé pour aider son honneur le président dans la direction de la bibliothèque du Parlement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 5 Novembre, 1873.

## AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

## AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, 4 Novembre, 1873.

Question par l'honorable M. *Ryan* :

L'acte pour amender l'acte concernant le droit de propriété littéraire, passé pendant la session de 1872 et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté a-t-il déjà reçu la sanction royale, et s'il ne l'a pas reçu, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure sur ce sujet pendant la présente session du Parlement ?



Pour Vendredi, 7 Novembre, 1873.

Par l'honorable M. *Christie* :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance et des papiers qui ont pu être échangés entre le gouvernement du *Canada* ou quelqu'un de ses membres et la compagnie du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ou Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un des membres de cette compagnie, relativement à l'abandon fait de la charte accordée à la dite compagnie, et relativement au remboursement aux actionnaires du dépôt, de dix pour cent qu'on a dit avoir été versé par eux entre les mains du Receveur Général, sur les actions respectives dans le fonds-capital, qu'on a dit avoir été souscrites par eux ou leurs fondés de pouvoirs ; aussi tous autres documents ayant trait à la dite compagnie, depuis la date de la dernière transmission.

No. 7

2<sup>e</sup> Session, 2<sup>e</sup> Parlement, 37 Victoria, 1873.

Mardi, 4 Novembre 1873

# PROCES-VERBAUX

DES

## SEANCES DU SENAT

CITAWA:

Imprimée par L. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, l'ue Rideau.

1873.

# PROCÈS-VERBAUX

DES

# SEANCES DU SÉNAT

## DU CANADA,

Mercredi, 5 Novembre, 1873.

Les membres présents sont,

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président

Les honorables Messieurs

|                   |                             |                               |                    |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|
| <i>Aikins,</i>    | <i>Dickey,</i>              | <i>Kenny, Sir Edw.,</i>       | <i>Odell,</i>      |
| <i>Alexander,</i> | <i>Dickson,</i>             | <i>Lacoste,</i>               | <i>Panel,</i>      |
| <i>Armand,</i>    | <i>Dumouchel,</i>           | <i>Leonard,</i>               | <i>Perry,</i>      |
| <i>Bellerose,</i> | <i>Ferguson,</i>            | <i>Letellier de St. Just,</i> | <i>Read,</i>       |
| <i>Blake,</i>     | <i>Ferrier,</i>             | <i>Locke,</i>                 | <i>Reesor,</i>     |
| <i>Bureau,</i>    | <i>Flint,</i>               | <i>McFarlane,</i>             | <i>Ryan,</i>       |
| <i>Campbell,</i>  | <i>Girard,</i>              | <i>Milliot,</i>               | <i>Seymour,</i>    |
| <i>Carrall,</i>   | <i>Guévremont,</i>          | <i>McClelan,</i>              | <i>Shaw,</i>       |
| <i>Chaffers,</i>  | <i>Hamilton, (Kingston)</i> | <i>McDonald,</i>              | <i>Skead,</i>      |
| <i>Chapais,</i>   | <i>Haviland,</i>            | <i>McMaster,</i>              | <i>Sutherland,</i> |
| <i>Chinic,</i>    | <i>Haythorne,</i>           | <i>Miller,</i>                | <i>Vidal,</i>      |
| <i>Christie,</i>  | <i>Hazen,</i>               | <i>Mills,</i>                 | <i>Wark,</i>       |
| <i>Cochrane,</i>  | <i>Holmes,</i>              | <i>Montgomery,</i>            | <i>Wilmot,</i>     |
| <i>Cormier,</i>   | <i>Howlan,</i>              | <i>Northup,</i>               | <i>Wilson.</i>     |
| <i>Cornwall,</i>  | <i>Kaulback,</i>            |                               |                    |

PRIÈRES :

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table,

Par l'honorable M. *Wilmot*,—des juges de la cité et du comté de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues : d'*Isaac Cockburn* et autres, de la cité de *Toronto* demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer "La compagnie pour la mise en radeaux, et l'expédition de trains de bois de *Collins Bay*."

Du révérend M. *Dugès* et autres, de *St. Boniface*, et de *J. D. Jones* et autres, de *Winnipeg*, dans la province de *Manitoba*, demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes dans la Puissance du *Canada*, ou si telle loi n'est pas passée qu'il soit passé une loi qui le rapportera à la province de *Manitoba*.

Du révérend *J. J. A. Vinet* et autres, de la paroisse de *St. Anicet*, dans le comté de *Huntingdon*, province de *Québec*, demandant que les pertes causées par le Canal *Beauharnois* soient évalués et qu'ils en soient indemnisés.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle soit ajournée à vendredi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 7 Novembre, 1873.

## AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

## AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, 7 Novembre, 1873.

Question par l'honorable M. *Ryan* :

L'acte pour amender l'acte concernant le droit de propriété littéraire, passé pendant la session de 1872 et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté a-t-il déjà reçu la sanction royale, et s'il ne l'a pas reçu, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure sur ce sujet pendant la présente session du Parlement ?

Par l'honorable M. Christie :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance et des papiers qui ont pu être échangés entre le gouvernement du *Canada* ou quelque un de ses membres et la compagnie du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ou Sir *Hugh Allan* ou quelque un des membres de cette compagnie, relativement à l'abandon fait de la charte accordée à la dite compagnie, et relativement au remboursement aux actionnaires du dépôt, de dix pour cent qu'on a dit avoir été versé par eux entre les mains du Receveur Général, sur les actions respectives dans le fonds-capital, qu'on a dit avoir été souscrites par eux ou leurs fondés de pouvoirs ; aussi tous autres documents ayant trait à la dite compagnie, depuis la date de la dernière transmission.

No. 8.

2e Session, 2e Parlement, 37 Victoria, 1878.

Mercredi, 5 Novembre 1878.

# PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA :

Imprimé par I. F. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1878

---

PROCÈS-VERBAUX  
DES  
SEANCES DU SÉNAT  
DU CANADA.

---

Vendredi, 7 Novembre, 1873.

Les membres présents sont,

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président

Les honorables Messieurs

|                   |                             |                               |                    |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|
| <i>Aikins</i>     | <i>Cormier,</i>             | <i>Hazen,</i>                 | <i>Northup,</i>    |
| <i>Alexander,</i> | <i>Cornwall,</i>            | <i>Holmes,</i>                | <i>Otell,</i>      |
| <i>Armand,</i>    | <i>Dews,</i>                | <i>Howlan,</i>                | <i>Panet,</i>      |
| <i>Bellerose,</i> | <i>Dickey,</i>              | <i>Kaulback,</i>              | <i>Perry,</i>      |
| <i>Benson,</i>    | <i>Dickson,</i>             | <i>Kenny, Sir Edw.,</i>       | <i>Read,</i>       |
| <i>Blake,</i>     | <i>Dumouchel,</i>           | <i>Leonard,</i>               | <i>Reesor,</i>     |
| <i>Bureau,</i>    | <i>Ferguso<sup>n</sup>,</i> | <i>Letellier de St. Just,</i> | <i>Seymour,</i>    |
| <i>Campbell,</i>  | <i>Ferrier,</i>             | <i>Locke,</i>                 | <i>Shaw,</i>       |
| <i>Carrall,</i>   | <i>Flint,</i>               | <i>McFarlane,</i>             | <i>Simpson,</i>    |
| <i>Chaffers,</i>  | <i>Girard,</i>              | <i>Mulhott,</i>               | <i>Skead,</i>      |
| <i>Chapais,</i>   | <i>Guévremont,</i>          | <i>McClelan,</i>              | <i>Sutherland,</i> |
| <i>Chinic,</i>    | <i>Hamilton, (Kingston)</i> | <i>McDonald,</i>              | <i>Vidal,</i>      |
| <i>Christie,</i>  | <i>Haviland,</i>            | <i>Miller,</i>                | <i>Wark,</i>       |
| <i>Cochrane,</i>  | <i>Haythorne,</i>           | <i>Montgomery,</i>            | <i>Wilmot,</i>     |

PRIÈRES :

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable *François Xavier Anselme Trudel* a été introduit entre les Honorables Messieurs *Campbell* et *Bellerose*.

L'honorable M. *Trudel* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat, il a alors été lu par le Greffier,

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal et il est comme suit :

## CANADA.



[L S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable François Xavier Anselme Trudel de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada.

SALUT :—

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada ; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de *Stadacona* de notre Province de Québec, et nous vous commandons le dit honorable François Xavier Anselme Trudel et que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain* Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Isle du *Prince-Edouard* et Vice-Amiral du Canada et de l'Isle du *Prince-Edouard*, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance du Canada, ce trente-unième jour d'octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

Alors, l'honorable M. *Trudel* s'est approché de la table et a souscrit le serment requis par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *François Xavier Anselme Trudel* l'un des membres du Sénat avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication sui-



## BUREAU DU GOUVERNEUR-GENERAL.

Ottawa, 7 Nov. 1873,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle du Sénat pour proroger la présente session du Parlement de la Puissance du Canada, à quatre heures P. M.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur

Votre très obéissant

et humble serviteur

H. C. FLETCHER.

Secrétaire du gouverneur.

L'Honorable

L'orateur du Sénat,

etc., etc., etc.,

Son Excellence le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeing's, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verre Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de faire le discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

En conséquence de la résignation de mes ci-devants Ministres pendant les débats sur l'adresse, j'ai appelé une nouvelle administration pour former mon conseil.

Par là un grand nombre de sièges dans la Chambre des Communes étant devenu vacants, j'ai, après considération suffisantes de ces circonstances, jugé qu'il serait très-désirable dans l'intérêt des affaires publiques de proroger ce Parlement.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes.

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le gouverneur-général, que ce Parlement soit prorogé à mercredi le dix-septième jour de décembre prochain, pour être ici tenu, et ce parlement est en conséquence prorogé à mercredi le dix-septième jour de décembre prochain.

No. 9.

---

---

2e Session, 2e Parlement, 37 Victoria, 1873.

---

---

Vendredi, 7 Novembre 1873.

---

# PROCES-VERBAUX

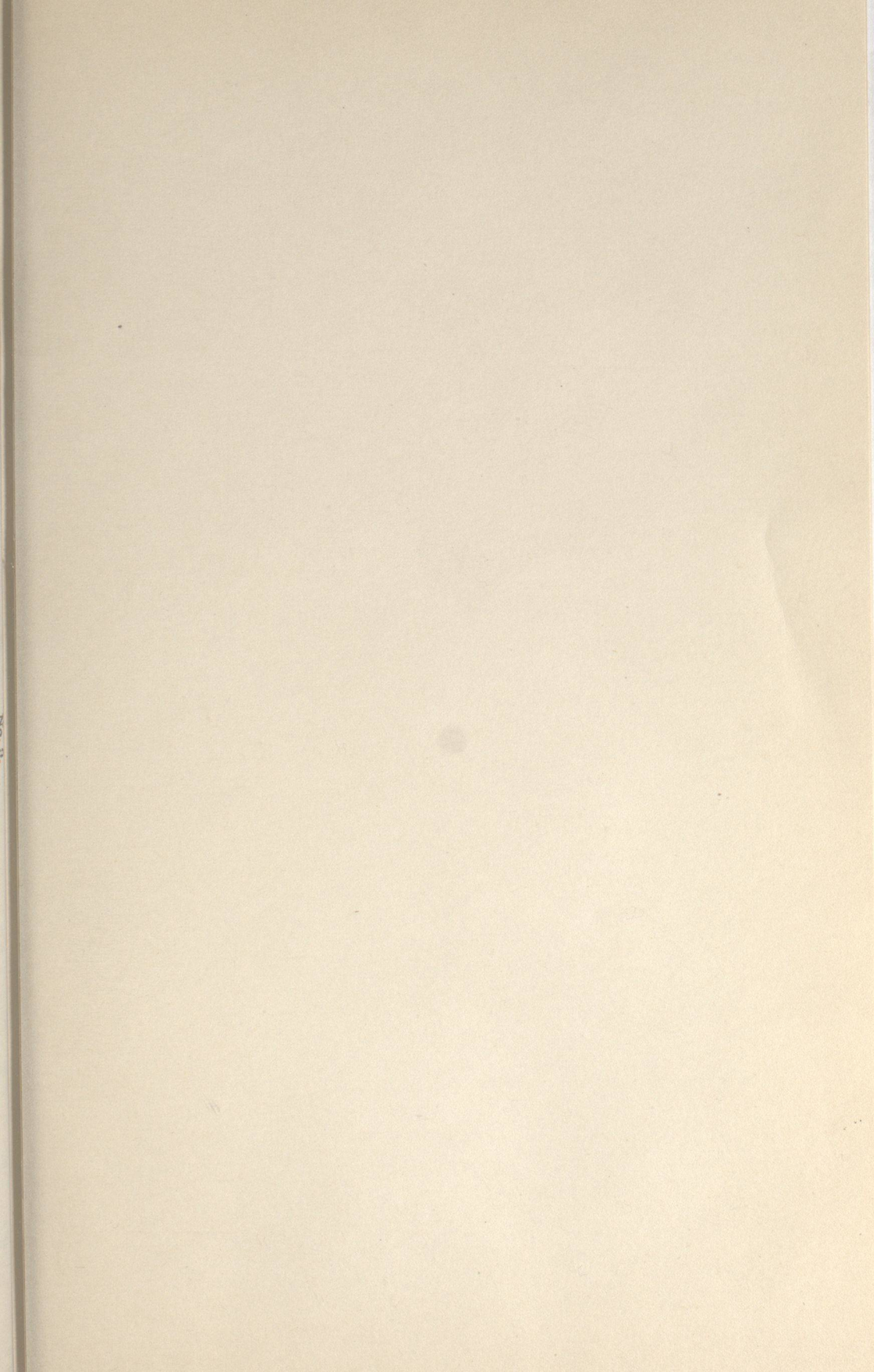
DES

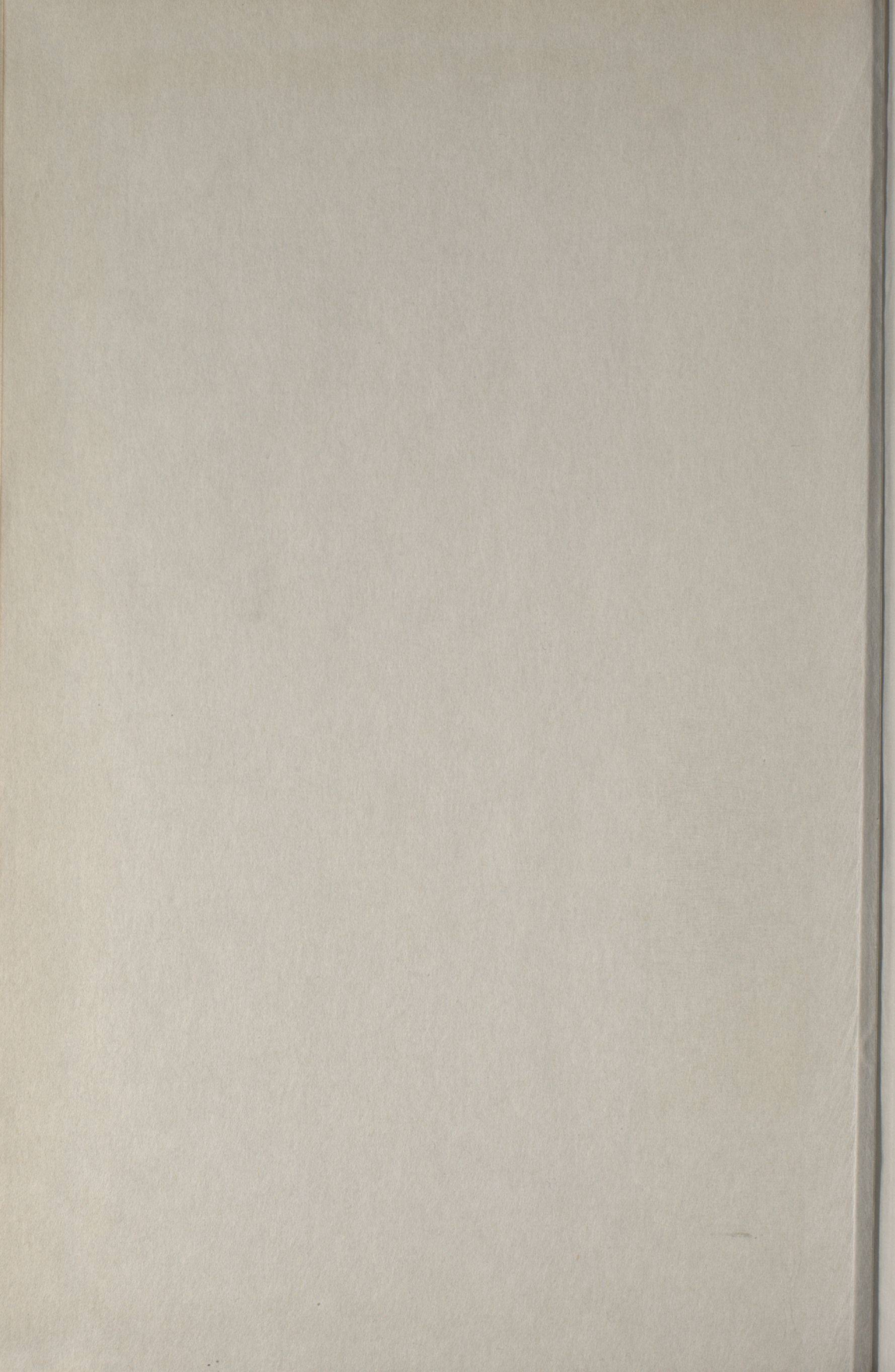
SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimé par I. E. TAYLOR, 23, 21 et 23, Rue Rideau.

1873





Printed by  
Harpoll's Press Co-operative  
Gardenvale

